

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE555

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« compétent au sens de l'article L. 511-30 »,

les mots :

« d'affiliation au sens des articles L. 511-30 et L. 511-31 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.